



Extrait du registre des délibérations

Le Président soussigné, certifie que le présent acte, reçu par le représentant de l'État le 02 OCT. 2024 et publié le 04 OCT. 2024 est exécutoire.

Séance du mercredi 25 septembre 2024

Délibération n° 03_2024_106

Convention d'objectifs et de moyens futurs du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

| <u>COMMUNES</u> | <u>TITULAIRES</u> | <u>REPLACANTS</u> |
|--------------------------------|--|---|
| ARPHEUILLES | Monsieur Pascal AUGENDRE | |
| BESSAIS-LE-FROMENTAL | Monsieur Serge AUDONNET | |
| BOUZAIS | Monsieur Olivier PARILLAUD | |
| BRUÈRE-ALLICHAMPS | Monsieur Roger DAGHER | |
| CHARENTON-DU-CHER | Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY | |
| COLOMBIERS | Monsieur Daniel BÔNE | |
| COUST | Monsieur Pascal COLLIN | |
| DREVANT | Monsieur Patrick BIGOT | |
| FARGES-ALLICHAMPS | Madame Édith MICHELIC | Excusée |
| LA CELLE | Monsieur Philippe AUZON | |
| LA GROUTTE | Monsieur Philippe PERRICHON | |
| MARÇAIS | Madame Michelle RIVET | |
| MEILLANT | Madame Marie-Claude JULIEN | Pouvoir à Philippe PERRICHON |
| NOZIÈRES | Monsieur Franck DAUMIN | |
| ORCENAIS | Monsieur Yann CADIER | |
| ORVAL | Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET | Pouvoir à Alain ANDRIAU Pouvoir à Philippe MARME |
| SAINT-AMAND-MONTROND | Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florencia COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIÈRES Monsieur Lionel DELHOMME Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Sandrine KOSTADINOV Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Sylvie OLIVIER | Pouvoir à Geoffroy CANTAT Pouvoir à Didier DEVASSINE Pouvoir à Sandrine KOSTADINOV Pouvoir à Francis BLONDIEAU Absente Pouvoir à Jacqueline CHAMPION |
| SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX | Monsieur Gérard MARTEAU | |
| VERNAIS | Monsieur Charles ADOLPH | |

Membres en exercice : 38
Membres présents : 28
Membres votants : 36

Secrétaire de séance : Madame Sylvie OLIVIER

Date de la convocation : 18 septembre 2024
Date de l'affichage : 18 septembre 2024

Accusé de réception en préfecture
018-200036136-20240925-03_2024_106-DE
Date de télétransmission : 02/10/2024
Date de réception préfecture : 02/10/2024

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 25 septembre 2024

Délibération n° 03_2024_106

Convention d'objectifs et de moyens futurs du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu la convention d'objectifs et de moyens futurs du Contrat Régional de Solidarité Territoriale ;

Considérant qu'en qualité de partenaire à part entière des territoires, la Région Centre-Val de Loire déploie des politiques à la fois plus proches des besoins locaux (proximité) et mieux adaptées aux enjeux (solidarité), tout en donnant plus fortement à partager et à voir son rôle dans le quotidien des habitants (visibilité). Ces politiques doivent répondre aux enjeux de transformation des territoires par la prise en compte des défis sociaux, citoyens et écologiques, autant qu'elles doivent constituer des réponses au besoin de proximité de l'action publique exprimé par les habitants.

Cette politique se décline notamment sous la forme de contrats territorialisés : les CRST.

Considérant que dans le cadre de la négociation des futurs CRST, 2024-2027, la procédure se déroule désormais en 2 étapes :

- La Convention Région – Territoire
- Le Contrat

Considérant qu'il est nécessaire de signer la convention Région – Territoires, reprenant les axes prioritaires de développement qui résultent des concertations entre :

- La Région Centre-Val de Loire,
- Le Pays Berry Saint-Amandois,
- La Communauté de communes Arnon Boischaut Cher,
- La Communauté de communes Berry Grand Sud,
- La Communauté de communes Cœur de France,
- La Ville de Saint-Amand-Montrond, pôle de centralité du bassin de vie

Considérant que la convention Région Territoire a pour objet de partager des priorités d'actions en réponse aux principaux enjeux locaux, et d'engager les parties à mobiliser des moyens pour les relever.

Les principaux enjeux, objectifs prioritaires et moyens d'intervention qui préfigurent le programme d'action sont déclinés selon 5 axes répondant aux champs d'intervention de la Région :

- « Répondre au défi du développement économique, de l'emploi, des qualifications et des compétences » ;
- « Répondre aux besoins de services à la population » ;
- « Accélérer la transition écologique et énergétique » ;
- « Une offre de mobilité qui connecte le Bassin de vie et qui délivre des services répondant aux besoins de ses habitants » ;
- « Un Bassin de vie à l'écoute de sa jeunesse et attentif à la citoyenneté ».

Considérant que cette convention vise à fixer :

- les objectifs partagés du territoire et déterminer les moyens à activer pour les atteindre ;
- les engagements spécifiques de la Région notamment en terme d'enveloppe financière globale affectée au territoire du Pays Berry St-Amandois ;
- les modalités d'animation et de mise en œuvre des futurs contrats.

Considérant qu'elle a été rédigée au terme de plusieurs concertations à la fois politiques et publiques.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **de valider la Convention Région-Territoires : ambitions partagées 2030 entre la Région Centre-Val de Loire et le bassin de vie de Saint-Amand-Montrond (ci-jointe) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.**

Le Président



Daniel BONE

La secrétaire de séance



Sylvie OLIVIER



CONVENTION REGION-TERRITOIRES : AMBITIONS PARTAGEES 2030

ENTRE

LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

ET

LE BASSIN DE VIE DE SAINT-AMAND-MONTROND
(2024-2030)

Version de travail partagée avec le Bassin de vie

PREAMBULE

En qualité de partenaire à part entière des territoires, la Région Centre-Val de Loire déploie des politiques à la fois plus proches des besoins locaux (proximité) et mieux adaptées aux enjeux (solidarité), tout en donnant plus fortement à partager et à voir son rôle dans le quotidien des habitants (visibilité). Ces politiques doivent répondre aux enjeux de transformation des territoires par la prise en compte des défis sociaux, citoyens et écologiques, autant qu'elles doivent constituer des réponses au besoin de proximité de l'action publique exprimé par les habitants.

Alors que ces changements durables et profonds à l'œuvre réinterrogent les formes et les finalités de l'action publique, la Région a proposé aux territoires un renforcement de la concertation devant permettre de mieux partager les objectifs de chacune des parties prenantes et de suivre les réalisations décidées.

Les parties mobilisées dans les 25 Bassins de vie autour de cette démarche sont à la fois les acteurs institutionnels (présidents des Pays/PETR, EPCI, maires des communes pôles d'équilibre et de centralité du SRADDET), et les acteurs socio-économiques (conseils de développement, corps intermédiaires, chambres consulaires, associations, entreprises, bailleurs sociaux, acteurs de la santé, du tourisme...). Les Bassins de vie constituent des espaces généralement fédérés autour d'un pôle urbain ou d'une métropole, selon les définitions du SRADDET (2 métropoles, 6 pôles régionaux et 16 pôles d'équilibre et de centralité), au sein desquels les habitants ont accès aux équipements et services (commerce, santé, culture...), à l'emploi, à la mobilité, à l'éducation, à la formation professionnelle... Ils constituent une échelle pertinente pour prendre en compte les réalités territoriales, vécues par les habitants, et pour animer les échanges avec les acteurs locaux et la population. Ils constituent l'échelon de concertation de référence et de partage des enjeux stratégiques entre la Région et les territoires.

La concertation proposée, qui constitue la première étape d'un dialogue régulier avec les collectivités locales, a pour objectifs de partager et/ou faire émerger les enjeux locaux, de préciser les modalités d'action des parties concernées, dont la Région, afin de relever ces défis. Avec cette vision des enjeux locaux à 360° jusqu'alors inédite, la Région fait preuve d'encore plus d'agilité et de réactivité, afin de répondre à des problématiques spécifiques relevant de ses compétences obligatoires ou volontaires.

Les sujets abordés au cours de la concertation territoriale correspondent aux domaines d'intervention de la Région regroupés autour du développement économique et formation (emploi, relocalisation, agriculture, tourisme, lycées, formations sanitaires et sociales, formation professionnelle, orientation, enseignement supérieur), des services à la population (économie de proximité, équipements, logement, santé, culture et sport, numérique), de la transition écologique (biodiversité, énergie, climat, déchets), des mobilités (transports en commun, nouvelles mobilités), et la jeunesse et citoyenneté (Europe, jeunesse, coopération, engagement).

Les axes prioritaires de développement du territoire qui résultent de cette concertation sont déclinés dans la présente convention. L'ensemble des parties s'engagent à mettre en œuvre conjointement un programme d'actions correspondant à ces priorités, en articulation avec les conventions de partenariat existantes entre la Région et les territoires en matière économique et de mobilité signées entre la Région et les EPCI composant le Bassin de vie.

ENTRE

la Région Centre-Val de Loire, dont le siège social se situe 9 rue Saint-Pierre Lentin, CS 94117, 45041 Orléans Cedex 1, représentée par M. François BONNEAU, président du Conseil régional, dument habilité à signer par délibération n°, en date du, ci-après dénommée « la Région »,

d'une part,

ET

- **Le Pays Berry St-Amandois**, représenté par M. Louis COSYNS, président, dument habilité à signer par délibération n°, en date du, ci-après dénommé « le Pays Berry St-Amandois ».

Dans le cadre de la concertation engagée avec :

- **La Communauté de communes Le Dunois**, représentée par M. Louis COSYNS, président, dument habilité à signer par délibération n°, en date du, ci-après dénommée « la CC Le Dunois ».
- **La Communauté de communes Arnon Bolschaut Cher**, représentée par M. Dominique BURLAUD, président, dument habilité à signer par délibération n°, en date du, ci-après dénommée « la CC Arnon Bolschaut Cher ».
- **La Communauté de communes Cœur de France**, représentée par M. Daniel BONE, président, dument habilité à signer par délibération n°, en date du, ci-après dénommée « la CC Cœur de France ».
- **La Communauté de communes Berry Grand Sud**, représentée par M. Jean-Luc BRAHITI, président, dument habilité à signer par délibération n°, en date du, ci-après dénommée « la CC Berry Grand Sud ».
- **La commune de Saint-Amand-Montrond**, représentée par M. Emmanuel RIOTTE, maire, dument habilité à signer par délibération n°, en date du, ci-après dénommée « la commune de Saint-Amand-Montrond ».

d'autre part.

La Région et les EPCI du Bassin de vie sont ci-après dénommées individuellement une « partie » et ensemble les « parties ».

Vu les articles L5711-1 et suivants du CGCT concernant les syndicats mixtes fermés de communes,

Vu la communication du Président du Conseil régional à la séance plénière des 9 et 10 novembre 2022 22.04.05 « Refonder la relation aux territoires : proximité, solidarité, visibilité »,

Vu le rapport du Président du Conseil régional à la séance plénière des 9 et 10 novembre 2022 22.04.06 « Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale : De nouveaux contrats au service de la territorialisation de l'action régionale, de la solidarité et de l'équilibre territorial »,

Vu la réunion de concertation entre les représentants des parties du 11 avril 2024, à Saint-Loup-des-Chaumes,

Vu la réunion de concertation réunissant les principaux acteurs socio-économiques du Bassin de vie du 12 juin 2024, à Saint-Amand-Montrond,

Vu la délibération DAP n° 23.04.11 du 19 octobre 2023 portant délégation par xxx

Vu la CPR n°XXX en date du XXX validant la présente Convention Région-Territoires,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de partager des priorités d'actions en réponse aux principaux enjeux locaux, et d'engager les parties à mobiliser des moyens pour les relever.

Les principaux enjeux, objectifs prioritaires et moyens d'intervention qui préfigurent le programme d'action sont déclinés selon 5 axes répondant aux champs d'intervention de la Région :

- « Répondre au défi du développement économique, de l'emploi, des qualifications et des compétences » ;
- « Répondre aux besoins de services à la population » ;
- « Accélérer la transition écologique et énergétique » ;
- « Une offre de mobilité qui connecte le Bassin de vie et qui délivre des services répondant aux besoins de ses habitants » ;
- « Un Bassin de vie à l'écoute de sa jeunesse et attentif à la citoyenneté ».

ARTICLE 2 – DUREE ET PRISE D'EFFET DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à la date de signature par l'ensemble des parties et s'achève le 31 décembre 2030.

ARTICLE 3 – GOUVERNANCE

Un comité de pilotage, co-présidé par les élus référents de la Région et le Président du Pays, associera l'ensemble des signataires, dont les Présidents des quatre intercommunalités, ainsi que le maire de la commune de Saint-Amand-Montrond, pôle de centralité du Bassin de vie (ou leurs représentants), pour suivre l'avancement de la présente convention. Il se réunira régulièrement et *a minima* une fois par an, afin de suivre l'état d'avancement des démarches du programme d'actions en cours, la coordination et la cohérence des initiatives, garantissant un pilotage efficace du partenariat. Il sera assisté par les représentants techniques des signataires.

Le secrétariat du comité de pilotage est assuré par le directeur de la Maison de la Région du Cher.

ARTICLE 4 – COMMUNICATION

Les initiatives et ambitions affichées dans le cadre de la présente convention devront mentionner le soutien des parties dans les différents temps de communication, et sur tous les supports faisant état de la démarche.

ARTICLE 5 – REVISION, RESILIATION

La modification de la présente convention ainsi que son annexe font l'objet, par accord des parties, d'une révision par voie d'avenant.

Sur demande motivée, la résiliation de la présente convention peut être formulée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis écrit de 3 mois.

ARTICLE 6 – AMBITIONS PARTAGEES 2030

REpondre au DEFI DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE L'EMPLOI, DES QUALIFICATIONS ET DES COMPETENCES

OBJECTIF 1 : Répondre aux besoins de compétences actuels et futurs dans le secteur de l'industrie

Enjeux : Le Bassin de vie de Saint-Amand-Montrond est un territoire économiquement diversifié, mais qui manque parfois de main d'œuvre répondant aux besoins des principales activités économiques du territoire (bijouteries Montdor, Cambourg, parquetterie Deschaumes, entretien de wagon Inveho...). L'enjeu d'accompagner les filières locales et de soutenir les entreprises est essentiel pour bénéficier de personnel formé.

Moyens :

- Poursuivre les échanges entre les services de développement économique des intercommunalités, les services de la Région et l'agence régionale DEV'UP conformément aux conventions de partenariat économique contractualisées entre la Région, DEV'UP et les intercommunalités.
- Mobiliser les aides aux entreprises selon les répartitions de compétences prévues par la loi NOTRe et les délégations autorisées dans les conventions de partenariat économique.
- Faciliter la découverte des métiers, recenser les besoins des entreprises pour créer de l'offre.
- Animer les réseaux d'entreprises pour développer des projets communs en lien avec les filières du territoire.
- Accompagner les industries dans leur recherche de compétences en faisant évoluer l'image des métiers de l'industrie.

OBJECTIF 2 : Développer une offre de formation professionnelle dynamique et réactive aux enjeux et besoins locaux

Enjeux : Le Bassin de vie de Saint-Amand-Montrond présente des opportunités d'emploi dans de nombreux secteurs en tension tels que l'industrie, l'aide à la personne et la restauration ou encore l'agriculture. Face à un taux de chômage assez important et une inadéquation entre l'offre et la demande, l'enjeu est de créer de l'appétence auprès des publics sur les secteurs en tension en renforçant les actions en amont des formations qui valorisent ces métiers, les entreprises concernées et les parcours possibles. Ces actions doivent permettre de lever les freins existants notamment la mobilité et faciliter le recrutement des formations.

Moyens :

- Développer les formations dans une logique de parcours pour des publics éloignés de l'emploi en lien avec les besoins de l'économie locale. Ces parcours traitent les freins d'accès à l'emploi et l'accès à la qualification requise pour intégrer un emploi durable.
- Renforcer le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes au travers de la transformation des CODEVE en Comités locaux pour l'emploi qui doit mieux identifier les freins et proposer des actions qui facilitent l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi.
- Organiser des parcours de formations qui traitent dans le même temps les freins d'accès à l'emploi pour les publics cibles. Les DEFI (Développement de l'Emploi par la Formation Inclusive) pour répondre aux besoins identifiés par les entreprises. Ces formations sur mesure avec l'implication des entreprises sécurisent le retour à l'emploi avec l'engagement de recrutement, 1 formation = 1 emploi.
- Déployer la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPECT), notamment sur l'accompagnement au recrutement dans l'industrie, la santé et la restauration.
- Territorialiser l'offre de formation sur le Bassin de vie avec un minimum de trois formations qualifiantes et une offre de formation en proximité aux savoirs fondamentaux et compétences transverses.
- La création d'espaces de formations de proximité, en s'appuyant sur le tiers lieu existant Le Buss'.
- Développer l'attractivité des métiers en tension avec les employeurs du secteur.

- Ajuster l'offre de formation locale et optimiser son déploiement et ses conditions d'accès.
- Animer les réseaux d'entreprises pour développer des projets communs.
- Développer le recours à la validation des acquis de l'expérience.

OBJECTIF 3 : Renforcer les liens entre les acteurs de l'orientation et les établissements scolaires

Enjeux : Les formations tournées vers les métiers d'art, de la bijouterie (Cambour), les métiers du bois attirent, mais un lien plus fort entre les centres de formations, lycées et les entreprises doit se développer.

Moyens :

- Organiser les concertations, des rencontres pour favoriser les interactions dans le cadre du tiers-lieu de compétence le Buss'.
- Améliorer l'accès aux événements Orientation pour les scolaires.
- Faciliter la découverte des métiers et des formations au travers de portes ouvertes et de partenariat entreprises / formations.
- Clarifier et promouvoir les offres de formations.
- Mobiliser les Espaces VAE Région Centre Val de Loire pour promouvoir le dispositif de VAE et initier des parcours individuels ou collectifs intégrant la VAE pour répondre aux besoins de qualification des publics et de compétences des entreprises

OBJECTIF 4 : Mobiliser et adapter le foncier pour le développement de l'activité économique

Enjeux : Les enjeux de relocalisation industrielle et de développement de nouvelles filières sont étroitement liés au foncier disponible. La limitation de l'artificialisation des sols implique de repenser la mobilisation du foncier sans obérer les besoins de développement économique et social des territoires. Parmi les leviers envisagés :

- La réhabilitation de friches pour accueillir de nouvelles entreprises ou relocaliser des entreprises existantes ;
- La mutualisation des services aux entreprises dans une logique d'écologie industrielle et territoriale (déchets, énergie...) ;
- La densification et la montée en gamme de certaines ZAE existantes ;
- La diversification de l'offre économique en fonction des grandes filières du territoire (locatif, taille des lots, services aux entreprises et aux salariés) ;
- Le soutien à l'émergence de sites « clé en main » à vocation industrielle dans une logique d'écosystème global (logements, mobilité, offres de services...).

Les friches constituent en effet une véritable opportunité, sous réserve de pouvoir les identifier, les caractériser, puis optimiser les modèles de résorption et de valorisation. Sur le Bassin de vie de Saint-Amand-Montrond, le foncier remobilisable existe et représente de vraies capacités d'accueil pour les prochaines années. Dès lors, il s'agit d'identifier et caractériser le potentiel et les modalités de reconversion des friches à des fins économiques et du foncier économique sous exploité dans les zones d'activités.

Moyens :

- Engager une analyse du potentiel lié au foncier délaissé en vue de l'élaboration d'une stratégie de mobilisation subventionnée au titre du CRST.
- Mobiliser l'expertise de DEV'UP.
- Animer les entreprises autour des problématiques foncières.
- Soutenir et participer à des projets mutualisés à l'échelle du Bassin de vie et à l'échelle régionale.
- Soutenir les actions de requalification durable des zones d'activités.

OBJECTIF 5 : Structurer l'offre touristique locale, notamment le long des véloroutes, pour capter durablement les visiteurs et faire de la satisfaction client une priorité

Enjeux : Cœur de France à Vélo et Saint Jacques à vélo sont en passe de devenir des axes structurants pour le développement touristique du Bassin de vie. Le développement des investissements sur les véloroutes génère d'ores et déjà des flux touristiques importants sans que l'offre d'hébergements, de restauration, de services spécifiques ou de visites touristiques ne soit totalement structurée. Ainsi, pour capter et garder les touristes plus longtemps sur le territoire, l'offre est à structurer et les aménagements connexes (boucles cyclables qui viendront se

greffer à l'axe principal et proposer des itinéraires complémentaires) doivent faire l'objet d'une planification. L'ensemble peut être guidé par l'objectif plus général de développer une offre touristique durable sur le territoire et promouvoir le slow tourisme.

Moyens :

- S'appuyer sur les études cyclo-touristiques à l'échelle du Pays, pour aboutir à une programmation des investissements sur les linéaires connexes aux véloroutes.
- Animer l'itinéraire des véloroutes (Canal du Berry à Vélo, Saint Jacques à Vélo...) par de l'événementiel.
- Mobiliser tous les acteurs de la chaîne de valeur (habitants, commerçants, collectivités, professionnels du tourisme, offices de tourisme...) pour identifier les points faibles de l'offre locale et l'améliorer (Plan de progrès).
- Développer une réflexion sur les opportunités d'organiser une démarche d'hospitalité, appuyée sur le regard des visiteurs du territoire, via les Offices de Tourisme (par leur rôle de coordination, notamment pour la promotion des activités, des équipements et services touristiques sur le territoire d'accueil) et avec l'appui méthodologique du Comité régional du Tourisme.
- Développer et adapter les hébergements, aménager de nouveaux équipements touristiques structurants en lien avec les itinérances douces (tourisme à vélo, sentier de grande randonnée pédestre, randonnée équestre).
- Améliorer l'offre d'équipements muséographique et de médiation culturelle des principaux sites touristiques du Bassin de vie.
- Accompagner les professionnels du tourisme via le dispositif d'accompagnement « Ensemble pour un tourisme durable » de la Région Centre-Val de Loire.
- Créer des lieux touristiques et pédagogiques pour la découverte et la mise en valeur des richesses du patrimoine culturel et naturel (maisons éclusières, maison de la nature, site gallo-romain de Drevant...).
- Engager un dialogue sur la promotion du territoire via l'appellation "Destination Sud Berry".

OBJECTIF 6 : Valoriser et diffuser une image positive du territoire

Enjeux : Le Bassin de vie de Saint-Amand-Montrond dispose d'atouts qu'il faut promouvoir et valoriser. Le projet de Parc Naturel Régional du Sud Berry serait une opportunité pour valoriser le savoir-faire et le patrimoine culturel, bocager et historique du territoire. Le territoire est à la croisée de nombreuses grandes villes (Paris, Nantes, Lyon), c'est un territoire central qui doit inciter les touristes à s'arrêter.

Moyens :

- Travailler en partenariat avec l'Agence d'attractivité du Cher et des offices de tourisme autour de la promotion et communication territoriale.
- Engager une démarche de marketing territorial et établir une stratégie d'attractivité.
- S'engager et valoriser la démarche Bourges Capitale Européenne de la Culture 2028 auprès de la population et des touristes pour promouvoir le territoire grâce à la diversification des offres touristiques et d'hébergements.
- Affirmer l'identité du Sud Berry via la création du Parc Naturel Régional.
- Communiquer sur le savoir-faire des artisans d'art et autres métiers manuels du territoire.
- Diversifier les programmations des offres culturelles et sportives (Les Bains Douches, le Pôle du Cheval et de l'Âne, Centre de rencontres culturelles de Noirlac et autres lieux moins connus...).

OBJECTIF 7 : Embarquer le territoire dans un projet numérique

Enjeux : L'appropriation par tous les habitants des enjeux du numérique se révèle complexe. En proposant de construire une démarche intégrée autour de l'inclusion, de la donnée, des services aux collectivités et aux associations, y compris les réseaux, le projet numérique de territoire peut constituer une opportunité pour mieux accompagner les démarches actuelles et à venir. Le projet peut ainsi contribuer à renforcer l'autonomie des administrés dans leurs usages critiques du numérique en ciblant principalement ceux qui ont le plus de difficultés. L'objectif : résorber la fracture numérique pour renforcer l'attractivité du territoire et favoriser l'appropriation des usages numériques et collaboratifs pour tous les publics.

Moyens :

- Mettre en œuvre le dispositif d'accompagnement proposé par le GIP RECIA via le SCORAN (Stratégie de cohérence régionale de l'aménagement et des usages numériques) et le déployer en partenariat avec le SMO Val de Loire Numérique.
- Sensibiliser au numérique responsable.
- Développer la médiation numérique de proximité pour toutes et tous, et en particulier pour les personnes les plus éloignées des usages du numérique, avec notamment l'accompagnement et l'animation du « Hub-Lo Centre-Val de Loire ».

REpondre aux besoins de services à la population

OBJECTIF 8 : Adapter les logements aux besoins de la population au regard des taux de vacances et de consommation foncière constatés

Enjeux : Le Bassin de vie de Saint-Amand-Montrond est confronté aux évolutions démographiques et sociétales qui viennent perturber les comportements résidentiels. Les logements ne sont plus forcément adaptés aux modes de vie des habitants (personnes âgées, personnes seules avec ou sans enfants, étudiants, résidences secondaires...). On observe une désaffectation des centralités au profit des périphéries, avec pour conséquence une vacance de logements en centre-ville et une consommation foncière pour l'habitat qui, malgré un ralentissement, s'inscrit dans un contexte de diminution du nombre de ménages. Comment donc adapter les logements aux besoins des habitants au regard du taux de vacance et dans un contexte de limitation de l'artificialisation des sols ? Les objectifs prioritaires visent à :

- Travailler sur les logements vacants pour diversifier l'offre de logements et faire revivre les centres-villes et centres-bourgs délaissés au profit des périphéries.
- Adapter les logements aux enjeux climatiques (sobriété, rénovation énergétique, recours aux matériaux biosourcés, accueil de la biodiversité...) et sociétaux (notamment en lien avec le vieillissement de la population, le desserrement des ménages et l'inclusivité).
- Stimuler des initiatives pour imaginer, expérimenter l'habitat et les formes urbaines et rurales de demain.

Moyens :

- Poursuivre la rénovation thermique des 954 logements sociaux énergivores en facilitant l'accessibilité aux aides financières : CRST, FEDER.
- Caractériser les logements vacants, définir un plan d'actions.
- Construire de véritables parcours résidentiels en diversifiant la production de logements (intermédiaires, locatifs) et l'adaptant aux besoins de la population (jeunes ménages, vieillissement, handicap, familles monoparentales...).
- Agir en faveur de l'environnement intérieur favorable à la santé : usages et habitudes de vie dans le logement, qualité de l'air, rénovation et travaux, confort thermique, bricolage, entretien, consommation d'eau...
- Accompagner le vieillissement à domicile en lien avec les réseaux de santé (médecins et hôpitaux).
- Développer des réponses nouvelles et innovantes en matière d'habitat à l'attention des apprentis/étudiants et des séniors.
- Promouvoir le territoire à travers le prisme foncier pour faciliter l'installation de médecins, de vétérinaires et d'entreprises.

OBJECTIF 9 : Renforcer le maillage en services de proximité en veillant aux équilibres d'implantation en faveur de la redynamisation des centralités pour concourir à l'attractivité du territoire

Enjeux : Face à une population du Bassin de vie vieillissante et des jeunes actifs attirés par l'extérieur, un enjeu majeur est le déploiement de services de proximité de qualité et d'un cadre de vie qui répondent aux besoins de la population actuelle. Tout en concourant à l'attractivité du territoire, un maillage en services de proximité équilibré permettrait de maintenir et d'attirer les jeunes, les familles, les actifs, les touristes. A noter que le SCOT limite fortement l'implantation de commerces en périphérie. Les objectifs prioritaires visent ainsi à :

- Accompagner le renouvellement et la remise à niveau des équipements publics des centralités.
- Renforcer l'offre de services en proximité dans les communes les plus rurales.

- Renforcer les commerces dans les centralités, participant aux flux en centres-villes et centres-bourgs et à leur dynamisation économique et sociale.
- Développer des formes urbaines conciliant optimisation foncière et qualité du cadre de vie en travaillant sur l'existant (vacance, friches, densification, réhabilitation...) et en cohérence avec l'offre de services et d'équipements à proximité.
- Réaménager l'espace public pour en faire un vrai lieu de convivialité et de sociabilité (végétalisation, aménagements urbains, cheminements piétons...).

Moyens :

- Accompagner les territoires à poursuivre la réalisation d'études prospectives d'aménagement de centres-bourgs et centres-villes (plan guide) afin de répondre aux objectifs.
- Poursuivre le soutien aux actions identifiées dans le cadre des dispositifs d'Etat en place sur le territoire tels que « petites villes de demain » ou encore en collaboration avec le nouveau dispositif « Village d'avenir ».
- Accompagner les mutations du secteur commercial, en soutenant les commerces multiservices et la diversification des offres, notamment à travers le Fonds partenarial en faveur de l'économie de proximité.
- Renforcer les moyens humains mobilisés sur le long terme dans les services à la population.

OBJECTIF 10 : Répondre aux besoins d'aménagement, d'animation et de développement des pratiques sportives et culturelles à destination des jeunes et de la population

Enjeu : Le sport et la culture sont deux leviers importants de qualité de vie pour l'ensemble des habitantes et habitants du territoire et en particulier pour les jeunes. Le Bassin de vie de Saint-Amand-Montrond présente toutefois des carences et une certaine vétusté des équipements sportifs polyvalents et spécifiques. Le taux de licenciés y est également relativement bas et les clubs sont les moins bien structurés du département. Niveau culturel, Bourges Capitale Européenne de la Culture 2028 représente une opportunité majeure pour le territoire pour favoriser le vivre ensemble, renouveler son image et consolider son ouverture vers l'Europe. L'enjeu d'engagement, d'accompagnement et d'animation des clubs sportifs, associatifs et culturels reste donc fort sur le Bassin de vie.

Moyens :

- Elaborer un projet sportif de territoire, incluant un schéma directeur des équipements sportifs, dans le respect des compétences et actions possibles de chaque structure.
- Agir sur l'entretien des équipements existants.
- Axer les financements au niveau des équipements sportifs polyvalents et spécifiques.
- Augmenter fortement la pratique sportive ainsi que le nombre de Cap'asso sur le Bassin de vie.
- S'engager dans la dynamique culturelle PACT "Nos territoires de culture" en s'accordant sur un projet culturel dont la stratégie est construite et partagée entre acteurs. Pour ce faire, les programmations artistiques et culturelles devront tenir compte des orientations politiques régionales suivantes :
 - o l'exercice des droits culturels des personnes : par l'égalité d'accès aux pratiques culturelles et la reconnaissance de la diversité des artistes, des œuvres et des personnes ;
 - o la transmission de connaissances et l'accompagnement de la jeunesse ;
 - o la participation citoyenne ;
 - o l'égalité et la lutte contre toutes formes de discriminations ;
 - o la transition écologique et sociale sur l'ensemble du territoire.
- Saisir l'opportunité de Bourges Capitale Européenne de la Culture 2028 pour développer les pratiques culturelles et faire rayonner les territoires ruraux et les villes petites et moyennes, « territoires d'avenir » où s'écrivent les futurs désirables.
- Développer les coopérations inter-structures, y compris entre territoires financés par le PACT.
- Inciter à des tarifications préférentielles de l'offre culturelle pour les jeunes.
- Mettre en place de démarches environnementales (labellisation, sensibilisation...) sur les événements culturels (festivals, concerts...).

OBJECTIF 11 : Structurer l'offre de soins et déployer une stratégie de prévention basée sur les déterminants de santé

Enjeux : La mobilisation des acteurs locaux doit permettre de :

- Renforcer la structuration de l'offre de soins sur le Bassin de vie en optimisant l'existant et en accueillant étudiants et nouveaux professionnels ;
- Transformer le rapport à la santé et aux soins des soignants et des soignés (aide à la définition de projets de structures et / ou de projets de services, accompagnement de démarches de patients, renforcement de l'alliance thérapeutique...) ;
- Renforcer l'offre de santé (prévention / promotion en santé) en agissant sur les déterminants de santé.

Les objectifs prioritaires visent ainsi à :

- Renforcer les structures d'exercice regroupé existantes.
- Promouvoir de nouvelles formes d'organisation et de coopération des professionnels de santé en lien avec les préventeurs
- Développer les actions en matière de sensibilisation, de prévention et de promotion de la santé, afin d'agir sur les déterminants de santé (alimentation, sport, environnement, perturbateurs endocriniens, addictions...).

Moyens :

- Poursuivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé (CLS3 signé en juillet 2024).
- Soutenir les actions médicales pour rendre le territoire attractif :
 - o Accueillir les étudiants en Service sanitaire en participant aux activités du collégium de santé CVL ;
 - o Générer des actions de formation permettant la rencontre entre étudiants et professionnels installés ;
 - o Développer l'offre d'hébergements pour les stagiaires, étudiants et professionnels de santé.
- Mobiliser la population pour développer les actions communautaires (entre patients, entre parents, entre aides à domicile...) pour que chacun fabrique des réponses à ses besoins.
- Conduire les programmes de prévention pour agir sur les déterminants de santé :
 - o Urbanisme favorable à la santé annexé au SCOT ;
 - o Plan alimentaire territorial pour que l'alimentation soit l'axe de prévention principal pour la santé des Hommes et du territoire.
- Renforcer les interactions entre les professionnels du soin (milieu hospitalier, les préventeurs et les populations (CPTS, CLS...) :
 - o Transformer le rapport au soin et rediriger les patients vers « la société civile » et renforcer l'alliance thérapeutique soignant / soigné ;
 - o Mobiliser les professionnels de santé dans le portage et la mise en œuvre de projets concertés ;
 - o Développer les interfaces entre hôpital et offre ambulatoire (maisons de santé, centres de santé, activité libérale...) ;
 - o Créer les conditions locales pour développer la e-santé (stratégie locale e-santé) ;
 - o Compléter le maillage territorial en structures de soins regroupées et coordonnées (MSP, Centre de Santé...) ;
 - o Préparer les prochaines installations des soignants médicaux et paramédicaux.

ACCELERER LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

OBJECTIF 12 : Atteindre l'efficacité énergétique des bâtiments publics et privés

Enjeux : Engager le territoire dans la transition énergétique passe notamment par des actions de sobriété et de rénovation thermique des bâtiments publics et privés au moyen de différents leviers financiers et d'accompagnement. Les objectifs prioritaires visent à :

- Poursuivre la rénovation thermique du parc énergivore et atteindre l'efficacité énergétique des bâtiments publics et privés.
- Soutenir les actions et dynamiques collectives visant la réduction de la consommation et la sobriété énergétique.
- Développer le recours aux énergies renouvelables (bois, géothermie, méthanisation, chaleur fatale) dans le cadre du COT ENR.

- Favoriser l'émergence de filières économiques liées aux matériaux de construction biosourcés.
- Poursuivre les opérations de communication et de sensibilisation, soutenir et favoriser les dispositifs et structures d'information, d'animation et d'accompagnement.

Moyens :

- Dresser un diagnostic, mobiliser l'AREC et soutenir financièrement l'isolation des bâtiments publics via le CRST (plan isolation), le FEDER et le fonds Vert.
- Développer un Service Public en faveur de la rénovation de l'habitat (SPRH) dans la continuité du plan de déploiement des Plateformes Territoriales de Rénovation Énergétique (PTRE) à l'échelle du Bassin de vie : informer/accompagner les privés dans leur démarche (ménages, bailleurs) et encourager l'organisation des artisans dans des réponses adaptées.
- Mobiliser l'ADIL 18 pour accompagner les ménages dans leurs opérations de rénovation énergétique.
- S'appuyer sur les projets de territoire des communautés de communes pour mobiliser les groupements d'artisans DORÉMI et/ou tout autres acteurs de l'artisanat de la rénovation énergétique.
- Développer les réseaux de chaleur sur Saint-Amand-Montrond et leur mise en réseau avec des solutions innovantes de production et de consommation.
- Soutenir les entreprises dans leur transition écologique et numérique, leur maîtrise de l'énergie dans leurs locaux et dans leurs process, notamment en s'appuyant sur les CAP transition écologique et transformation numérique.

OBJECTIF 13 : Accompagner le développement des ENRR (énergies renouvelables et de récupération)

Enjeux : Le Bassin de vie de Saint-Amand-Montrond a une filière bois énergie structurée avec la SCIC Berry Énergie Bocage qui mobilise les agriculteurs à réaliser des plans de gestion pour l'entretien des haies et la valorisation énergétique des chutes issues de la taille des haies par la création de chaufferies collective bois. Toutefois, le potentiel de production de plaquettes bocagères est bien supérieur à la demande du fait d'un manque de chaufferies bois collectives sur le territoire. On note également un besoin d'accompagnement par des bureaux d'études qualifiés pour l'installation d'énergies renouvelables, notamment en géothermie. L'enjeu est donc de tendre vers le mix énergétique, en augmentant la part des énergies renouvelables de façon planifiée et en limitant l'impact sur les espaces naturels et agricoles, notamment dans le cadre de l'animation du COT EnR. Les objectifs prioritaires visent ainsi à :

- S'accorder sur une approche collective du développement des énergies renouvelables sur le territoire.
- Organiser et accompagner l'opportunité économique qui se présente pour le territoire à travers les projets ENRR (bois, géothermie, méthanisation, chaleur fatale).

Moyens :

- Accompagner les collectivités, associations et entreprises dans leur projet d'installation d'énergies renouvelables thermiques (pré-étude, étude, demande de subvention notamment au titre du FEDER).
- S'appuyer sur l'animation et l'accompagnement technique de la cellule multi-Enr (ALEC18/Adefibois Berry/SDE18) pour développer le bois énergie (via le bois de haies, le bois forestier), la géothermie, les réseaux de chaleur et le solaire thermique.
- Soutenir les acteurs locaux de la filière EnR comme la SCIC Berry Énergie Bocage: structuration du marché (viser l'obtention du label national haie dans une logique d'économie circulaire), accompagnement des agriculteurs dans leurs plans de gestion des haies, identification de débouchés économiques à la SCIC pour épuiser ses stocks de bois déchiquetés (ouvert aux particuliers comme aux professionnels), mécanisation de l'approvisionnement des chaudières. Travailler en appui avec l'AFAC AGRO FORESTERIE régionale.
- Via le COT ENR réaliser des projets démonstrateurs de chaufferies bois collectives : la commune de Saint Plantaire a développé un réseau de chaleur via du bois déchiqueté (= projet vitrine).
- Accompagner les communes dans l'intégration des zones d'accélération ENRR dans les programmes d'urbanisme et dans la définition de zones d'exclusion pour un déploiement raisonné des ENRR électriques.

- Identifier des potentiels, développer des projets et co-investir dans des sociétés de projets de production d'ENRR.

OBJECTIF 14 : Préserver le paysage et la biodiversité locale au travers de la restauration du bocage et du projet de préfiguration du PNR Sud Berry

Enjeux : Au sein du Bassin de vie de Saint-Amand-Montrond, le bocage représente un puits de ressources naturelles (eau, biodiversité, puits carbone...). Ces atouts indéniables à l'heure du réchauffement climatique sont à préserver. Les objectifs prioritaires visent donc à :

- Renouveler le bocage par des projets de plantations.
- Assortir ces opérations de plantation à des formations à la gestion durable des haies.
- Entretien et préserver le bocage en améliorant la connaissance des milieux (actions de sensibilisation, porté à connaissances, etc.)
- Soutenir le projet de préfiguration du PNR Sud Berry.
- Valoriser la haie comme symbole du paysage du Boischaut Sud.
- Restaurer et préserver les écosystèmes et les zones humides.
- Maintenir et préserver la Trame Verte et Bleue du territoire.
- Encourager le dialogue entre les acteurs de la biodiversité (Natura 2000), de l'eau et les collectivités locales.

Moyens :

- Poursuivre l'opération groupée de plantation de haies « Si on plantait ? » menée par le Pays, en lien avec la préservation de la ressource en eau, et la développer aux territoires non couverts à ce jour.
- Proposer un module de formation sur la gestion durable des haies et l'élaboration d'un plan de gestion durable des haies.
- Renforcer le tourisme de nature, le slow tourisme, en lien avec les objectifs de la stratégie régionale du tourisme 2030, en travaillant notamment au développement et à la valorisation des circuits d'itinérances douces (randonnée pédestres, circuit VTT).
- Initier des actions de préfiguration du PNR (amélioration de la connaissance des fonctions écologiques du bocage, accompagnement des éleveurs dans de nouvelles pratiques adaptées au changement climatique...).
- Recenser les zones humides par des inventaires et veiller au maintien des fonctionnalités écologiques des zones humides en bon état de conservation (prairies permanentes, roselières, tourbières...).
- Mener des travaux de remise en eau des zones humides dont les fonctionnalités écologiques sont dégradées, avec les propriétaires et syndicats de rivière.
- Établir des bilans et mesures d'impacts des actions menées à l'échelles des exploitations agricoles pour restaurer la biodiversité et la qualité de la ressource en eau.
- Recenser les points noirs aux continuités écologiques (sites de collision d'animaux sur voiries, routes, voiries, couloir d'urbanisation venant bloquer la circulation des espèces...).
- Accompagner les territoires dans leur stratégie d'adaptation au changement climatique, sur la gestion et la préservation de l'eau, notamment via l'action Objectif Climat 2030.

OBJECTIF 15 : Adapter nos villes et villages au dérèglement climatique

Enjeux : Dès aujourd'hui, l'urbanisme doit être pensé de manière différente qu'il ne l'a été jusqu'à présent pour adapter nos villes et villages au changement climatique. Désimperméabilisation des espaces publics, végétalisation, restauration de la biodiversité, maintien des trames vertes et bleues, prévention des risques d'inondations et d'incendies... il s'agit de mettre en place ces solutions fondées sur la nature pour le bon développement des territoires et leur attractivité.

Moyens :

- Poursuivre la démarche d'animation sur les enjeux de végétalisation des espaces publics et impulser et accompagner le lancement de projets concrets par les collectivités.
- Désimperméabiliser les sols afin de mener des opérations de renaturation (redonner une vocation naturelle, forestière, agricole à des friches ou des espaces délaissés).

- Créer des îlots de fraîcheur en végétalisant les espaces publics avec des essences locales, notamment en mobilisant le FEDER.
- Poursuivre la végétalisation des écoles et les lycées.
- Penser un urbanisme durable, capable d'accueillir la biodiversité (sur les bâtiments, dans les parcs et jardins...).
- Accompagner la stratégie du Pays au travers de la trame verte et bleue.
- Exploiter les usages possibles du numérique pour piloter et améliorer les actions de limitation du changement climatique et d'adaptation à ses effets (démarches de territoires intelligents en lien avec le SMO Val de Loire numérique, cas d'usages du Climate data hub en Centre-Val de Loire...).

OBJECTIF 16 : Préserver et soutenir l'activité agricole tout en l'accompagnant dans la transition agroécologique

Enjeux : Le Bassin de vie de Saint-Amand-Montrond est confronté à la question de la précarité alimentaire. Les habitants ont un faible pouvoir d'achat et des difficultés d'accès aux commerces (personnes âgées et isolées notamment), alors même que le territoire présente une offre de production végétale et animale diversifiée et excédentaire. Le Pays du Berry-Saint-Amandois est engagé dans une démarche de Projet Alimentaire de Territoire (PAT). A l'heure du dérèglement climatique, l'agriculture et l'alimentation jouent un rôle clé dans les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi plus largement sur la santé humaine, la santé des sols, des cultures et de la biodiversité. Il s'agit donc de soutenir la transition agricole du territoire par le développement de pratiques agricoles plus durables, le développement des circuits-courts, la sensibilisation et l'accès à une alimentation saine et durable pour tous. Les objectifs prioritaires visent ainsi à :

- Conforter le projet alimentaire de territoire par une stratégie mobilisatrice.
- Organiser et structurer la relocalisation alimentaire.
- Accompagner et développer les circuits-courts et leurs débouchés en local.

Moyens :

- Poursuivre le déploiement du Projet Alimentaire Territorial, dans l'objectif d'être labélisé niveau 2, grâce au programme d'actions et via le soutien régional et européen à l'ingénierie d'animation d'un PAT de territoire.
- Soutenir la diversification et la transformation des produits agricoles locaux (légumeries et conserveries à la ferme, abattoir de Saint Amand Montrond...) via les outils financiers régionaux et européens (CRST, CAP filières, FEADER).
- Valoriser les entreprises et les savoirs-faires locaux.
- Développer l'éco-pâturage.
- Préserver la qualité de l'eau et des sols en limitant les intrants phytos.
- Préserver et renforcer le foncier naturel et la trame verte et bleue.
- Encourager les producteurs à vendre localement et les consommateurs à consommer localement grâce aux circuits-courts de proximité.
- Encourager les acteurs du territoire dans la mobilité et la logistique des approvisionnements que ce soit pour la restaurations scolaires, mais aussi collectives (hôpitaux, EPHAD, entreprises...).
- Favoriser les points et lieux d'approvisionnements et de distributions pour faciliter l'accès à l'agriculture locale (biologique, paysanne ou non) et permettre la communication et les échanges : développer la vente de détail (drive fermier, marchés, vente à la ferme, magasins de producteurs).
- Conserver et disposer d'outils de transformation sur ou proche du territoire (abattoir de St-Amand, conserverie, légumerie...).

OBJECTIF 17 : Réduire les déchets et renforcer leur réemploi

Enjeu : Participer à la trajectoire de réduction des déchets dans un contexte de tension sur l'enfouissement (réduction des capacités, augmentation du coût à la tonne).

Les objectifs prioritaires visent à :

- Réduire les volumes.
- Encourager l'économie circulaire auprès de l'ensemble des acteurs économiques (entreprises, associations, collectivités...).
- Accélérer le réflexe de tri et valoriser les déchets valorisables.

- Démultiplier le travail de sensibilisation auprès des entreprises et des habitants sur la gestion des déchets, de leur prévention et des solutions disponibles.

Moyens :

- Limiter la production de déchets en développant l'économie circulaire (approvisionnements durables, éco-conception, coopération interentreprises (EIT), réemploi, surcyclage, mobilisation des filières REP, ECO DEFI...).
- Travailler sur les emballages et le vrac avec les industriels, encourager le système de consignes pour le réemploi du verre et de l'inox notamment.
- Optimiser le maillage en services de réparation et en outils de réemploi (ressourceries/recycleries, zones de dons dans les déchetteries...).
- Accompagner les prospectives globales visant à développer le tri à la source (emballages, biodéchets...).
- Stimuler la valorisation des déchets y compris des biodéchets (méthanisation, plateforme de compostage...).
- Encourager les événements écoresponsables.
- Lutter contre le gaspillage alimentaire, encourager la sobriété.

UNE OFFRE DE MOBILITE QUI CONNECTE LE BASSIN DE VIE ET QUI DELIVRE DES SERVICES REpondant AUX BESOINS DE SES HABITANTS

OBJECTIF 18 : Élaborer un contrat opérationnel de mobilité, adapté aux compétences de chaque EPCI, à l'échelle du Bassin de Mobilité (échelle identique à celle du Bassin de vie)

Enjeu : Améliorer les coopérations entre les réseaux de transports en commun, renforcer l'intermodalité et poursuivre la décarbonation des mobilités du quotidien en faveur des habitants des espaces urbains et ruraux.

Les objectifs prioritaires visent à :

1. Améliorer l'offre de transport collectif et le report modal de la voiture vers les mobilités collectives. L'information du public sur les solutions de transports en commun doit être améliorée tout en optimisant les réseaux des AOM pour en renforcer l'attractivité. Les principales gares sont amenées à devenir progressivement de véritables Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM) ruraux, notamment Saint-Amand-Montrond / Orval.
2. Favoriser le développement des mobilités actives, solidaires ou partagées pour les déplacements de proximité, et ainsi réduire l'usage individuel de la voiture pour les trajets courts.
3. Développer l'avitaillement en solution d'énergies alternatives aux énergies fossiles et favoriser la logistique durable, afin de décarboner l'écosystème des transports.

Moyens : Participer aux concertations locales pilotées par la Région sur le bassin de mobilité pour élaborer collectivement avec les autres partenaires locaux, le contrat opérationnel de mobilité, définissant la stratégie commune du territoire.

UN BASSIN DE VIE A L'ECOUTE DE SA JEUNESSE ET ATTENTIF A LA CITOYENNETE

OBJECTIF 19 : Développer l'attractivité du territoire envers les jeunes

Enjeu : Développer l'attractivité du territoire envers les jeunes passe par un accès facilité à la mobilité et au logement pour se rapprocher des emplois, services et activités. Cela participe aussi à favoriser l'autonomie des jeunes. Aujourd'hui, plus de 110 000 jeunes sont inscrits sur YEP'S en Région, soit l'équivalent d'un jeune sur trois. L'enjeu de communication et de promotion peut encore être renforcé sur le Bassin de vie de Saint-Amand-Montrond pour permettre au plus grand nombre de bénéficier de YEP'S.

Moyens :

- Développer la formation et l'insertion des jeunes (formation initiale, apprentissage, stages en entreprises...), notamment dans les filières techniques méconnues (développer par exemple des formations supérieures dans les sections métallerie, chaudronnerie - ATEV).
- Développer la communication en direction des jeunes sur les possibilités d'emploi sur le territoire.
- Développer une offre de logements et de mobilité adaptée aux jeunes travailleurs.

- Développer une offre jeunesse (culturelle, sportive et autre) adaptée, évolutive et accessible à tous.
- Promouvoir les avantages de YEP'S sur le territoire (gratuité des transports les weekends, aide à l'équipement numérique, relais des initiatives des collectivités...).
- Territorialiser les actions du conseil d'orientation des politiques de jeunesse.
- Favoriser l'adoption de comportements favorables à une bonne santé, notamment psychique, auprès des jeunes de 11 à 25 ans.

OBJECTIF 20 : Développer l'engagement citoyen des jeunes

Enjeu : Il existe différents moyens de susciter et d'encourager l'engagement citoyen des jeunes : la sensibilisation aux transitions (écologiques, sociétales, numériques) par l'éducation à l'environnement, les services civiques Climat ; l'ouverture au monde par la mobilité européenne et internationale ; le soutien aux initiatives portées par les jeunes...

Moyens :

- Mobiliser le règlement d'intervention des Conventions Vertes pour permettre aux associations d'Education à l'Environnement (ex : Indre Nature / CPIE Brenne-Berry) de mettre en place des programmes d'actions favorisant l'appropriation des grands enjeux environnementaux par l'information et la sensibilisation et d'amener les citoyens à adopter des comportements écologiques. Des interventions en milieux scolaires, périscolaires sont prévues.
- Promouvoir les services civiques Climat au plus près des territoires par la sensibilisation des collectivités et l'identification de structures pouvant accueillir des jeunes en services civiques Climat (volontaires accueillis dans des structures avec des missions en lien avec le climat : biodiversité, déchets, transition énergétique...) accompagné par exemple par la Ligue de l'enseignement ou Concordia.
- Mener des actions d'animation et de sensibilisation auprès des jeunes sur la mobilité européenne et internationale et sur les dispositifs existants (CRIJ, conférence permanente des relations internationales, Centre Europe Direct).
- Accompagner les dispositifs favorisant l'appropriation de la laïcité.
- Soutenir et accompagner les initiatives portées par les jeunes grâce au dispositif A VOS ID.
- Muscler la structuration en réseau des acteurs de la jeunesse.
- Territorialiser les actions du conseil d'orientation des politiques de jeunesse.

ARTICLE 7 – ENGAGEMENTS SPECIFIQUES DE LA REGION AU TITRE DES CONTRATS REGIONAUX DE SOLIDARITE TERRITORIALE (CRST)

La convention Région-Territoires du Bassin de vie de St-Amand-Montrond est l'opportunité pour la Région de formaliser ses engagements spécifiques au titre des Contrats régionaux de solidarité territoriale (CRST) qui constitue un des cadres de contractualisation de la Région avec les territoires.

Une attention particulière aux actions s'inscrivant dans la dynamique de Bourges Capitale Européenne de la Culture 2028 est souhaitée par le Conseil Régional, afin de garantir au plus grand nombre d'habitants en région la possibilité de bénéficier de cette année événementielle.

La Région s'engage, sur la période 2024-2030, à allouer une dotation globale de 10.083.000 € pour la mise en œuvre des nouveaux CRST à l'échelle des quatre EPCI du Pays Berry Saint-Amandois.

La dotation du CRST à l'échelle des quatre EPCI du Pays Berry Saint-Amandois se répartie de la manière suivante :

- Dotation A VOS ID : 500.000 € (dont 18.000 € prélevés pour Oxygène)
- Dotation totale : 10.083.000 €

Le(s) projet(s) d'envergure intercommunautaire pressentis cas échéant sont les suivants :

- ...
- ...

Dans le cadre de la dotation totale et au titre de la présente convention, seront réservés des crédits spécifiques d'ingénierie en fonctionnement qui recouvrent les éléments suivants :

- Sur le périmètre des 10.083.000 € alloués à l'échelle des quatre EPCI du Pays Berry Saint-Amandois :
 - o 210.000 € maximum seront affectés au Pays Berry Saint-Amandois pour financer un poste de développeur territorial, à travers une aide annuelle de la Région maximale de 35.000 € équivalent à un ETP ;
 - o 116 000 € maximum au titre des autres actions d'ingénierie thématique (hors développeurs territoriaux du Pays) prioritairement en matière de santé et d'alimentation territoriale...
 - o 200 000 € maximum au titre des démarches telle que l'opération Si On Plantait et études telle que l'étude mobilité portées par le territoire.

Le territoire devra déposer un dossier de demande de subvention pour chacune de ses démarches et études. S'agissant des demandes de subventions pour les postes, la demande devra faire l'objet d'un dépôt annuel.

Les engagements financiers de la Région seront formalisés au cas par cas selon des conventions financières spécifiques votées par la Commission permanente.

Pour ce qui relève spécifiquement du poste de développeur territorial, le Pays du Berry Saint-Amandois s'engage à désigner l'équivalent d'un ETP de formation au moins Bac +4 dans le domaine du développement territorial, pour assurer les fonctions de développeur territorial en charge de relayer les priorités régionales et les modalités d'intervention régionale auprès des maîtres d'ouvrage et de les accompagner dans leurs demandes de subventions. Il intervient en appui des EPCI pour dynamiser la mise en œuvre des contrats. Il participe aux initiatives de niveau régional ou local portées par la Région concernant le déploiement de ces contrats et notamment au réseau des développeurs territoriaux et au Lab des transitions Oxygène.

ARTICLE 8 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

Les interlocuteurs des collectivités au sein de la Région au titre de la mise en œuvre de la convention sont les élu.e.s référent.e.s du Bassin de vie de Saint-Amand-Montrond, assisté.e.s par le directeur de la Maison de la Région du Cher. Ces élu.e.s sont chargé.e.s de piloter, animer et évaluer les actions prévues dans la convention.

L'interlocuteur de la Région au titre de la mise en œuvre de la convention est le Président du Pays du Berry Saint-Amandois, assisté par la directrice du Pays.

ARTICLE 9 – COMMUNICATION

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de leur domicile aux adresses mentionnées en page 2.

ARTICLE 10 - LITIGES

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable, dans un délai de 45 jours.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du Tribunal administratif d'ORLEANS.

ARTICLE 11 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

La Région Centre-Val de Loire accorde une grande importance à la protection des Données Personnelles des bénéficiaires. En sa qualité de Responsable de Traitement, la Région Centre-

Val de Loire collecte et traite les Données personnelles dans le respect de la réglementation en matière de protection des Données personnelles, en particulier du Règlement Général sur la Protection des Données (règlement UE 2016/679) et de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2022-52 du 24 janvier 2022. Les Données personnelles collectées dans le cadre de la présente convention sont destinées à la bonne exécution de la présente convention.

Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investie la Région Centre-Val de Loire.

Dans le cadre de cette convention, la Région Centre-Val de Loire est conduite à traiter les catégories de Données personnelles suivantes :

- Données d'identification (identifiant, matricule, etc.)
- Données d'état civil (nom, prénom, sexe, nationalité (Française ou UE ou Hors UE) etc.)
- Coordonnées postales et téléphoniques (adresse mail, n° téléphone, adresse postale)
- Vie professionnelle (statut professionnel, type de contrat, etc.)

La Région Centre-Val de Loire veille à ce que la collecte des Données soit strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités poursuivies.

Il est précisé que les adresses postales / et adresses mail pourront être utilisées à des fins de communication institutionnelle.

Les Données personnelles recueillies par la Région Centre-Val de Loire résultent de la communication de ces informations par les différentes parties à la convention.

Les destinataires internes des Données, dans la stricte limite de ce qui leur est nécessaire à l'accomplissement de leurs fonctions, sont :

- Les agents habilités de la Région
- Les membres de la Commission plénière régionale
- Les autorités de contrôles
- Les prestataires autorisés

Il peut arriver ponctuellement à La Région Centre-Val de Loire d'avoir à transmettre certaines Données personnelles à des tiers :

- Lorsqu'une obligation réglementaire l'impose,
- A des fins de contrôle (Chambre Régionale des Comptes, DGFIP...),
- Lorsque La Région Centre-Val de Loire peut s'appuyer sur son intérêt légitime ou celui d'un tiers dans les conditions prévues par la législation après information préalable spécifique et possibilité de refus du bénéficiaire.

Les Données collectées par la Région Centre-Val de Loire sont hébergées en France. Toutefois, la Région Centre-Val de Loire recourt à des prestataires qui hébergent les Données sur le sol de l'Union Européenne mais qui peuvent être soumis à une législation étrangère, notamment la société Microsoft. Pour en savoir plus sur les pratiques de Microsoft en matière de protection des Données, vous pouvez consulter le lien suivant : <https://privacy.microsoft.com/fr-fr/privacystatement>

Les Données personnelles ne sont conservées que le temps nécessaire à l'accomplissement de la finalité pour laquelle elles ont été collectées ou celui prévu par la réglementation applicable.

Les Données relatives à l'instruction et au suivi de la demande de subvention sont conservées :

- 10 ans à compter du dernier acte de gestion clôturant le dossier pour toute aide attribuée ;
- A l'issue de ces durées, les Données peuvent faire l'objet d'un archivage pour répondre aux obligations légales ou réglementaires ou à des fins probatoires. Sinon, les Données sont détruites et/ou supprimées ou font l'objet d'une procédure d'anonymisation.

Conformément à la Réglementation en vigueur, le bénéficiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses Données Personnelles ainsi que de celui d'en demander l'effacement (droit à l'oubli). Il dispose également du droit de s'opposer au Traitement de ses Données et

d'en obtenir la limitation ou la portabilité dans la mesure où cela est applicable, sous réserve des motifs légitimes impérieux dont pourrait justifier la Région Centre-Val de Loire pour conserver ses Données.

Ces droits peuvent être exercés directement en justifiant de votre identité, par courrier au DPO de La Région Centre-Val de Loire, 9 Rue Saint-Pierre Lentin CS 94117, 45041 Orléans Cedex 1, ou par mail : contact.rgpd@centrevalde Loire.fr

Le bénéficiaire dispose par ailleurs du droit de saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07, Tel : 01 53 73 22 22, de toute réclamation se rapportant à la manière dont La Région Centre-Val de Loire collecte et traite ses Données.

Fait à Orléans, en 8 exemplaires, le XX/XX/XXXX.

Le Président du Conseil régional
Centre-Val de Loire,

Le Président du
Pays Berry Saint-Amandois,

François BONNEAU

Louis COSYNS

Le Président de la Communauté de
communes Arnon-Boischaut-Cher

Le Président de la Communauté de
communes Cœur de France,

Dominique BURLAUD

Daniel BONE

Le Président de la Communauté de
communes Berry Grand Sud

Le Maire de Saint-Amand-Montrond,

Jean-Luc BRAHITI

Emmanuel RIOTTE